Docusign Envelope ID: 28EF96C3-3481-49E4-B40F-163AA0ABADBA

CONSORTIUM ABBASSI
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 62, rue Chevalier – 95160 MONTMORENCY
910 277 128 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 26 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le Lundi 26 Mai à 10 heures,

Monsieur Mohammed-Salah **ABBASSI**, propriétaire unique des 100 actions émises par la SASU **CONSORTIUM ABBASSI** au capital de 1 000 Euros,

Actionnaire unique et Président de la Société **CONSORTIUM ABBASSI**,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert de siège social,
- Modification de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire unique, décide de transférer le siège social de MONTMORENCY (95160) – 62, rue Chevalier à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (69370) – 46, avenue Jean Jaurès à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des statuts, ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 46, avenue Jean Jaurès – 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par simple décision du Président, lequel est dès lors habilité à modifier les statuts en conséquence.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision collective des associés statuant dans les conditions définies à l'article 30 des présents statuts.

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signé par :
ABBASSI Mohammed
4F2049D1AA554A1...